



LE COM

Février

JOYEUSE ST-VALENTIN !

Journal municipal de Chertsey | 2022
Le Communicateur | NO 219



Mme Michelle Joly
maire
mjoly@chertsey.ca

M. Jean-Guy Thibault
conseiller district 1
jgthibault@chertsey.ca

Mme Annie Bastien
conseillère district 2
abastien@chertsey.ca

M. Richard Hétu
conseiller district 3
rhetu@chertsey.ca

M. Jonathan Théorêt
conseiller district 4
jtheoret@chertsey.ca

Mme Valérie Léveillé
conseillère district 5
vleveille@chertsey.ca

M. Sylvain Lévesque
conseiller district 6
slevesque@chertsey.ca

Les causeries du samedi à la mairie

Venez discuter avec la mairesse de vos préoccupations
et de vos ambitions pour l'avenir de Chertsey. On vous
attend nombreux !

PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

**Le samedi 19 février 2022
de 10 h à 12 h**



M. Joly
Michelle Joly
Mairesse

*Compte tenu des restrictions sanitaires, la
première rencontre se fera en visioconférence.*

*Pour vous joindre à la causerie, rendez-vous sur :
www.chertsey.ca/evenements
Renseignements : 450 882-2920*



INFOLETTRE

Inscrivez-vous et recevez
Le Communicateur dans
votre boîte courriel.
www.chertsey.ca

Municipalité de Chertsey
333, avenue de l'Amitié
Chertsey (Québec) J0K 3K0
Tél. : 450 882-2920
Site Internet : www.chertsey.ca

Urbanisme et environnement
450 882-2920, poste 2238

Bibliothèque et espace Internet
450 882-4738

Loisirs et culture
450 882-2920, poste 2249 - 2234

Travaux publics
450 882-2920, poste 2246

Incendie information
450 882-2920, #11

Service d'urgence 911
Info-Santé 811

Transports QC,
état du réseau routier 511

Hydro-Québec - pannes
1 800 790-2424

Postes Canada
450 882-2355

Contrôle animalier
1 855 440-7722

DÉCISIONS DU CONSEIL

Voici la liste des sujets abordés lors de la dernière séance du conseil municipal. Pour connaître les plus récentes décisions du conseil, vous pouvez lire les résolutions du dernier procès-verbal sur : www.chertsey.ca

- Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2021 - Prescription de trois (3) ans
- Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés
- Désignation des représentants - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
- Désignation de M^{me} Annie Bastien - Conseil d'administration - Résidence Georges-L'Allier
- Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats - Renouvellement du contrat de services 2022
- PG Solutions - Nouveau contrat annuel d'entretien et de soutien des applications informatiques - Modernisation des financiers - AccèsCité (Mega)
- Renouvellement de contrat - Nordikeau - Fourniture de personnel - Eau potable et eaux usées
- Renouvellement de contrat - Enviro-Step Technologies inc. - Entretien de systèmes de désinfection UV de résidences isolées
- Mandat Alliance Ressources Humaines (ARH) (à entériner) - Direction du Service des finances
- Affectation temporaire (à entériner) - Directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement - M^{me} Amélie Grenier
- Affectation temporaire (à entériner) - Directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement - M^{me} Émie Labonté-David
- Embauche de M^{me} Nadia Lemay (à entériner) - Employée à l'essai - Inspectrice adjointe Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Demande de résolution d'appui - Centraide Lanaudière - Financement du service 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national
- Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 21 et 22 mai 2022
- Vente d'appareils respiratoires - Autorisation
- Autorisation de signature - MTQ - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales (ERL)
- Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) - Barrage lac d'Argent (X0004268)
- Demande d'aide financière - Activité « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec (FFQ) et Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
- CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Février 2022 - Participation municipale
- Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Carrefour jeunesse-emploi Matawinie - Édition Place aux jeunes Matawinie 2021- 2022
- Autorisation de paiement - Solmatech - Services professionnels contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure ch. MRDC
- Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - FNX-Innov - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de suppression et l'installation d'une vanne de recirculation
- Autorisation de paiement - Décomptes progressifs numéros 4 et 5 - Parallèle 54 Expert Conseil - Services professionnels - Remplacement d'un ponceau d'envergure Appel d'offres 2021-003
- Libération de retenue - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
- Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
- Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal
- Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal
- Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme
- Projet de règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme
- Dépôt de deux rapports d'audit de conformité - Adoption du budget 2021 et adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023
- Dépôt de pétition - Résidences de tourisme - Neuvième Lac
- Adoption des comptes fournisseurs
- Dépôt de l'état des activités financières



14 février
Fête de la Saint-Valentin.

14 février
Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février

21 février
Séance du conseil 19 h.

26 février
Invitation à la pêche blanche - 26, 27 février.

28 février
Semaine de relâche du 28 février au 4 mars.

EN BREF

Rappel concernant la collecte des déchets

Pour signaler un retard de collecte ou des bacs oubliés ou brisés : communiquer directement avec **Compo Recycle : 450-882-9186 poste 125**

Nous vous rappelons que toutes vos matières résiduelles (déchet, compost et recyclage) doivent être déposées dans vos bacs (noir, brun, bleu). Toute matière déposée à côté des bacs ne sera pas ramassée. Nous comptons sur votre collaboration pour garder notre municipalité propre.

Nous demandons votre collaboration afin de faciliter nos opérations de déneigement. Placez vos bacs dans votre entrée et surtout pas dans la rue. Les roues orientées vers la maison et les couvercles bien déneigés.

La prochaine collecte du bac brun est la semaine du 2 février 2022.

La prochaine semaine de collecte des encombrants et prévue durant la semaine du 7 février 2022.

La collecte se fait SUR APPEL SEULEMENT. Vous devez appeler au **450-882-9186 option 2** et laisser vos coordonnées (adresse) ainsi que le détail des encombrants dont vous voulez vous départir.

Nous vous rappelons qu'un encombrant est un meuble, un électroménager ou un appareil électronique. Les déchets de construction ou les items très lourds doivent être amenés directement à l'écocentre. Les encombrants peuvent être amenés à l'écocentre et sont repris gratuitement. Pour les déchets de constructions, vous avez droit d'y déposer gratuitement 3 verges cubes par année, par adresse civique à Chertsey. Profitez-en, l'écocentre est ouvert toute l'année de 8h à 16h sauf le dimanche.



Vers un retour à la normale pour l'émission des permis de construction

On va se le dire, l'année dernière, le contexte de la pandémie a chamboulé le milieu de la construction et le service de l'urbanisme. À cet égard, nous avons mis en place des actions concrètes pour améliorer le service au citoyen. Par conséquent, les délais d'émission des permis sont revenus à la normale, c'est-à-dire que lorsque nous avons tous les documents nécessaires à l'analyse de votre demande ainsi que le paiement, l'émission des permis se fait en moins de 30 jours.

Ainsi, nous tenons à vous rappeler que lorsque vous obtenez un permis de construction valide, vous devez avoir commencé les travaux dans un délai de 3 mois, sinon, le permis devient nul et non avenue. Ce qui signifie que si vous voulez entreprendre des travaux pour l'été prochain, rien ne sert de prendre votre permis durant l'hiver. Nous vous conseillons de faire une demande de permis deux mois avant le début projeté de vos travaux.

Par contre, dans certains cas : Lac Clermoustier, secteur village, secteur en pente forte, affichage sur la route 125, votre demande doit être présentée au CCU dans le cadre d'un PIIA. Pour ces cas précis, vous devrez faire votre demande 4 mois avant le début des travaux.

Finalement, afin d'accélérer le traitement des dossiers, assurez-vous d'avoir en main tous les documents nécessaires pour votre dossier lorsque vous faites une demande de permis ou de certificat. Par exemple : un plan à l'échelle, la description détaillée du projet, lorsque requis, un certificat d'implantation, la délimitation de la bande riveraine, etc. Pour savoir quels documents sont requis pour chacune des demandes, consultez la dernière page de nos formulaires de demande de permis.

OÙ EN EST RENDU LE DOSSIER DES RÉSIDENCES DE TOURISME ?

Comme vous le savez sûrement, le conseil municipal a adopté de nouveaux règlements d'urbanisme et ces derniers ont été transmis à la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Matawinie pour leur analyse dans le cadre du processus de concordance au Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé (SADR). Certains règlements, comme le règlement de zonage et celui sur les usages conditionnels touchent les résidences de tourisme.

Ainsi, jusqu'à l'obtention du certificat de conformité de la MRC de Matawinie et l'avis de mise en vigueur de nos règlements, il y a toujours un effet de gel sur les demandes d'usage « Résidence de tourisme ».

Lorsque nos règlements entreront officiellement en vigueur, voici la démarche que devra suivre un demandeur qui souhaiterait établir une nouvelle résidence de tourisme à Chertsey :

- Il faut valider que cet usage sera autorisé dans la zone où se situe l'immeuble. Pour ce faire, vous devrez consulter l'annexe B du règlement de zonage 619-2021, intitulé Grille des usages et activités. Il y a une grille différente pour chacune des zones. Il y est indiqué si l'usage est autorisé et les conditions applicables. Par exemple, que l'usage « Résidence de tourisme » est assujéti au règlement sur les usages conditionnels ou interdit autour de certains lacs.

Qu'est-ce que cela signifie ? Pour pouvoir effectuer un usage de type « Résidence de tourisme », lorsque l'usage est autorisé dans les grilles, le demandeur doit faire une demande d'usage conditionnel. C'est-à-dire que sa demande devra suivre les étapes suivantes :

1. Il faudra que le demandeur complète une demande d'usage conditionnel et acquitte les frais de la demande (un formulaire sera disponible au moment opportun) ;
2. Le demandeur devra faire la démonstration que son projet satisfait les critères d'évaluation du règlement lors de sa demande ;
3. Il y aura une première analyse réalisée par le fonctionnaire désigné afin de valider si la demande est recevable ;

4. Si tel est le cas, le projet sera présenté au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU). Le CCU pourrait demander des documents supplémentaires s'il le jugeait nécessaire pour son analyse. Le CCU pourra recommander ou non le projet au Conseil municipal ;
5. Il y aura ensuite la publication d'un avis public et l'installation d'une affiche ou d'une enseigne placée sur l'emplacement visé pour décrire le projet projeté ;
6. Le projet sera présenté lors d'une séance du conseil municipal où tous les citoyens intéressés pourront se faire entendre (via une période de questions) et une résolution d'acceptabilité du projet ou de refus sera produite ;
7. Une fois le projet accepté, si tel est le cas, la construction/conversion de l'immeuble pourra commencer. Une fois la construction terminée (ou si le bâtiment est déjà existant et si les conditions demandées dans le cadre du processus de demande d'usage conditionnel sont rencontrées) un certificat d'autorisation d'exploitation d'une résidence de tourisme devra être demandé pour officialiser le début de l'usage auprès de la municipalité. C'est à ce moment que le demandeur devra faire parvenir à la municipalité l'avis d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique produit par la Corporation de l'Industrie Touristique du Québec (CITQ).

Ainsi, une fois toutes ces étapes complétées, l'usage de la résidence de tourisme pourra commencer. Finalement, il est prévu au règlement des pénalités en cas de non-respect du règlement relatif aux nuisances, pouvant aller jusqu'à la révocation du droit au(x) propriétaire(s) d'exercer l'usage conditionnel de « Résidence de tourisme ».



RECYCLEZ EN TOUTE SIMPLICITÉ



1. Le bac bleu peut prendre :

Les contenants :

- Est-ce que c'est en plastique ? Si oui, est-ce qu'il y a un Möbius* avec le chiffre 1-2-3-4-5-7-8-9. Si la réponse est oui, on recycle.
- Est-ce que c'est en métal ? Si oui, votre bac bleu en raffole!

Les emballages souples :

- Si ça s'étire, ça va au bac bleu, sinon, poubelle.

Les imprimés.

2. Séparez les divers emballages (retirer le sac en plastique d'une boîte de céréales par exemple ou les circulaires des sacs);
3. Pliez les boîtes de carton;
4. Si possible, mettez tous vos sacs de plastiques et pellicules (type Saran) dans un même sac que vous nouerez (cela facilitera la tâche au centre de tri);
5. Gardez les cartons et le papier très souillés pour le bac brun.

Gardez en tête que l'effort en vaut la chandelle ! Par exemple, une bouteille de savon à lessive envoyée au centre de tri sera rapidement transformée en un nouveau produit (comme de nouvelles bouteilles, des tuyaux de drainage, du mobilier urbain, etc.) plutôt que de se trouver dans un site d'enfouissement dans 1000 ans encore.

1000 ans, c'est plus de 40 générations de parents et d'enfants.



***Un Möbi-quoi?** Le Möbius est le signe universel du recyclage. Le chiffre au centre indique la composition du type de plastique. Le plastique portant le Möbius no 6 n'est pas recyclé via la collecte de notre bac bleu. Ce plastique no 6 doit être déposé dans votre bac noir (c'est la seule exception).



INSCRIPTIONS AU BASEBALL MINEUR

Bienvenue à tous les garçons et les filles de 4 à 16 ans. Les séances d'entraînement débuteront en gymnase autour de la mi-mars pour les divisions 9U à 15U et mi-avril pour 7U et moins. Quand la température sera clémente, nous jouerons sur un terrain de balle du territoire Montcalm/Rawdon.

INSCRIPTIONS

Allez sur le site www.abmrm.com et suivez les instructions d'inscription.

Ayez en main la carte d'assurance maladie de l'enfant. Plusieurs détails se trouvent sur le site. Vous aurez la possibilité de payer par virement, chèque ou carte de crédit.

Rallye Cap (2016-2017-2018) : 100 \$	11U (2011-2012) : 235 \$
7U (2015) : 160 \$	13U (2009-2010) : 235 \$
9U (2013-2014) : 235 \$	15U (2007-2008) : 235 \$

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre par Facebook, par courriel ou par téléphone.

Éric Charette	abmrm.ec@gmail.com	(514) 713-6300
François Gagnon	abmrm.fg@gmail.com	(514) 914-5619
Richard Bélair	rbelair55@hotmail.com	(450) 803-5396



Les Grizzlies



CRIBLE

Bienvenue à tous, même aux débutants.

Date : Tous les mercredis de 19 h à 22 h
Prix : 3 \$ (pour les deux gagnants)
Endroit : Salle communautaire



Renseignements :

Serge Gauthier - (450) 882-2951

CHORALE DE CHERTSEY

C'est avec enthousiasme que la Chorale de Chertsey a repris ses activités dans une ambiance joyeuse, propice à la détente, à la bonne humeur et, bien sûr, dans le respect des règles sanitaires. La chorale se fait un plaisir d'accueillir de nouveaux membres, quelle que soit votre expérience de chanteur. Si vous hésitez à vous inscrire, pourquoi ne pas assister à l'une de ses répétitions? Elles ont lieu le mardi, à compter de 19 h 30, dans la Belle Église. Nous vous y attendons!



Vous pouvez aussi communiquer avec la personne suivante :

Chantale Miron : (450) 834-8685
chantaleetclaudes55@gmail.com

CLUB DE PHILATÉLIE DE CHERTSEY

Venez découvrir un hobby passionnant et des gens intéressants.

Tous les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois à 19 h
Endroit : Bibliothèque



Renseignements :

Jean Couchouron - (450) 882-4466

Zumba virtuel avec Guylaine Blais



Mis à part les bienfaits reconnus du Zumba sur le cardio, la musculation et la flexibilité, les cours de **ZUMBA VIRTUELS** vous permettent de briser l'isolement.

Session du 18 janvier au 9 mars 2022

Horaire :

Les cours vous seront offerts chaque semaine, les mardis et jeudis dès 16 h et accessibles pour une période de 24 h.

Coût : GRATUIT

Vous trouverez l'accès sur : www.chertsey.ca
ou envoyez un courriel à : mdesmarchais@chertsey.ca



Invitation à la pêche blanche

26, 27 février et 5 mars 2022

Venez être initié ou redécouvrir les joies de pêcher l'hiver. Tout le matériel est fourni gracieusement pour la journée! Brimbales, perceuses manuelles, appâts, etc.

Manuel de pêche et brimbale remis gratuitement aux jeunes de 9 à 12 ans (maximum de 30 inscriptions). Permis valide jusqu'à 18 ans.

9 à 12 ans – de 9h à 16h00

Gratuit pour la journée de pêche!

Stationnement 10\$/auto, places limitées, favorisez le covoiturage!

BREUVAGES CHAUDS SUR PLACE INCLUS!

1651, chemin de Chertsey, Chertsey

Inscriptions obligatoires : 1-888-882-4719 poste 1

Courriel : www.campfamilial.org | info@campfamilial.org



Concours de sculptures de neige Chertsey

Profitez des joies de l'hiver et participez au concours de sculptures de neige de la Municipalité jusqu'au 8 mars.

Période d'inscription : Du 1^{er} février au 8 mars 2022

Période de vote coup de cœur du publique : Jusqu'au 15 mars 2022

Dévoilement des gagnants : 18 mars 2022

Certificat remis à chaque participant

À GAGNER :

1^{er} prix – Coup de cœur 250 \$,
vote du public

2^e prix – Tirage au sort 150 \$

3^e prix – Tirage au sort 150 \$

Règlements et conditions du concours

Envoyez votre nom, le nom de votre oeuvre, votre adresse et numéro de téléphone ainsi qu'une photo par courriel entre le 1^{er} février et le 8 mars à l'adresse suivante : mdesmarchais@chertsey.ca

Chaque inscription est soumise à l'approbation du comité organisateur.

Horaire de la patinoire

Du lundi au vendredi : 15 h à 21 h

Les samedis et dimanches : 10 h à 21 h

Congés scolaires et jours fériés : 10 h à 21 h

Horaire du chalet des loisirs

Les samedis et dimanches : 10 h à 21 h

Le chalet des loisirs

La municipalité est fière d'offrir aux citoyens une foule d'articles pour faire bouger toute la famille.

Équipements offerts :

- Bâtons de hockey
- Rondelles de hockey
- Tubes
- Raquettes
- Tapis de neige
- Luges
- Soucoupes
- Stabilisateurs d'apprentissage
- Traîneaux
- Trotinettes des neiges

Pour plus de renseignements, communiquer avec le service des loisirs et de la culture en composant le **(450) 882-2920, poste 2234**

Obligatoire : vous devez fournir une pièce d'identité pour emprunter de l'équipement.



Semaine de relâche - du 28 février au 4 mars 2022

Le mardi soir, on sort dehors !

Où ? : À la patinoire municipale

Quand ? : Le 1^{er} mars de 18 h à 21 h 30

Gratuit

- Patin libre tout en vous déhanchant sur une musique rythmée
- Feux ambiants - Apportez vos guimauves
- Glissades libres sur tubes
- Prêt de raquettes pour une promenade dans nos sentiers

La soirée pyjama du vendredi !

Diffusion d'un film familial surprise - Apportez vos grignotines

Où ? : À La Belle Église

Quand ? : Le 4 mars à 19 h

Gratuit

Important :

Le passeport vaccinal sera requis.



Ski Montcalm

Le Club Optimiste de Chertsey en collaboration avec la Municipalité offre aux jeunes résidents une journée de ski ou planche à neige gratuite. Les adultes quant à eux, seront éligibles à un tarif réduit.

Billet 17 ans et - : GRATUIT

Billet 18 ans et + : 30\$ plus taxes

Le billet sera valide du 27 février au 6 mars 2022



Pour obtenir votre billet :

Communiquez avec le Service des loisirs avant le 18 février :

(450) 882-2920, poste 2234 ou 2249

Récupérez vos billets du 18 au 23 février au comptoir de la bibliothèque municipale.

Voici un petit rappel des mesures en place :

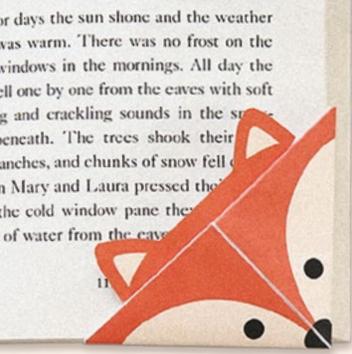
- Passeport vaccinal et carte d'identité valide requis.

La boutique, la location et l'atelier sont ouverts avec une capacité de 50%.

Réservez votre équipement à l'avance.

Merci pour votre compréhension et bon ski!



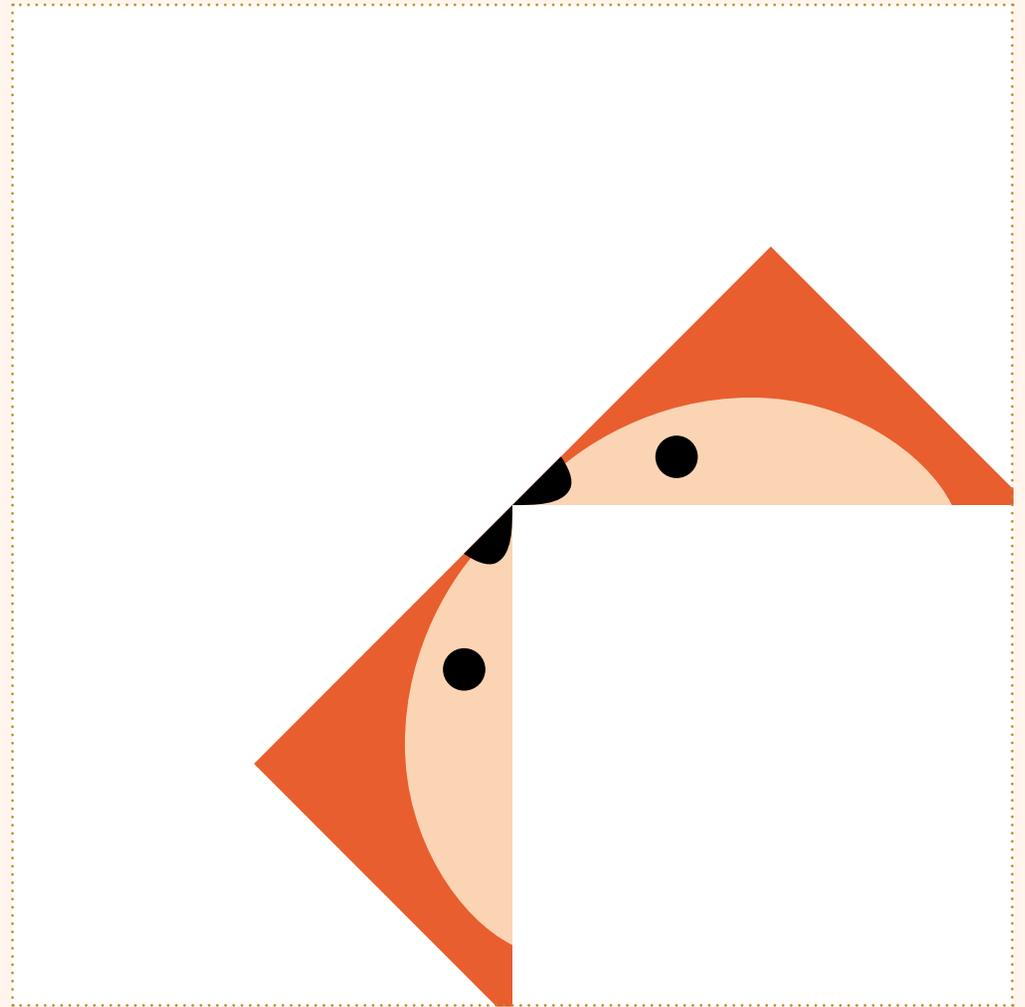
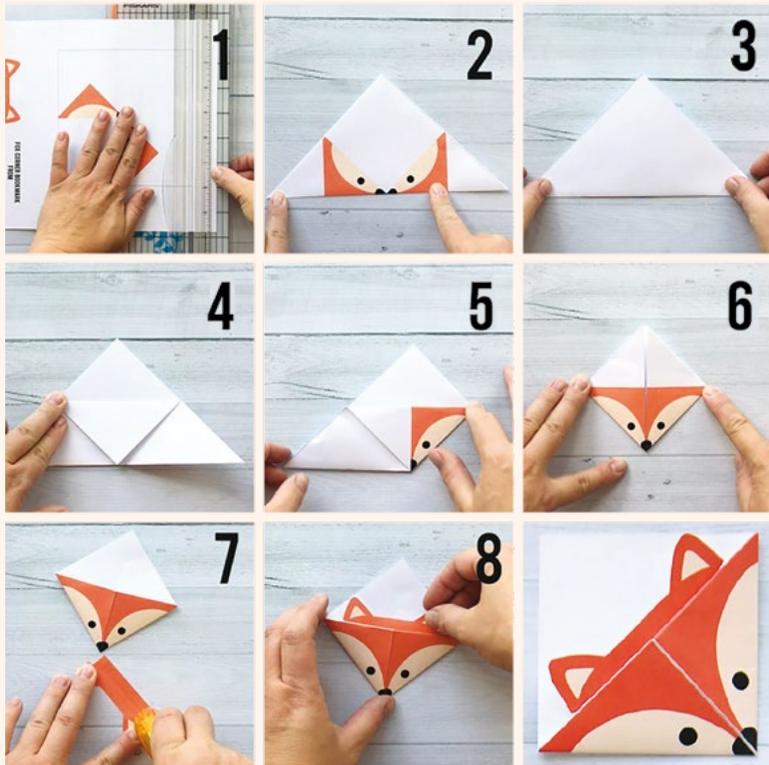


Fabriquer des marque-pages en origami!

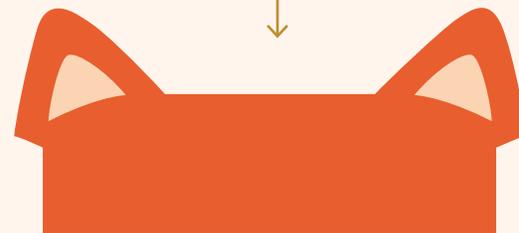


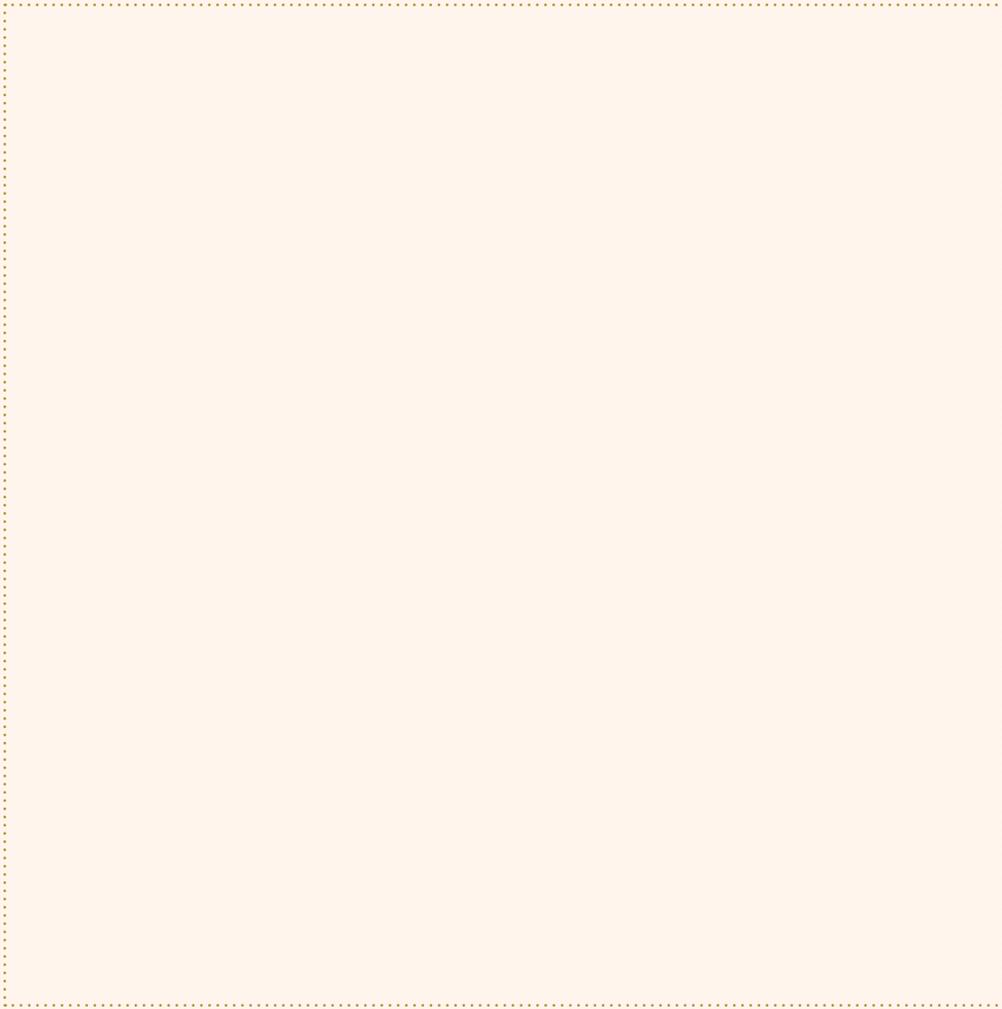
Pour obtenir les autres modèles de
marque-pages animaux, va sur le site de
la Municipalité de Chertsey au :
www.chertsey.ca/origami

MARCHE À SUIVRE :



↑
À DÉCOUPER ✂
↓





Semaine de prévention du suicide du 30 janvier au 5 février

PARLER DU SUICIDE SAUVE DES VIES

CommentParlerDuSuicide.com



🔍 **Quoi dire ?**

À quoi tu penses comme ça ?

Tu sembles préoccupée...

As-tu des idées suicidaires ?

Relève le défi

**J'ARRÊTE
DE VOIR
MON ARGENT
PARTIR
EN FUMÉE**

Inscris-toi
defitabac.ca

À GAGNER*

5 000 \$

en argent



Proche aidante, proche aidant, proche aidance !?

Les personnes qui assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération, à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes (accident, handicap, maladie, vieillissement, etc.) et pour laquelle elles ont un lien affectif (père, mère, conjointe, conjoint, enfant, frère, sœur, voisine, voisin, amie, etc.) sont des proches aidantes.

Vous faites partie des 1,5 millions de personnes proches aidantes au Québec ?

À Chertsey, des services pour les personnes proches aidantes d'aînés sont disponibles gratuitement. Que ce soit pour :

- De l'information
- De l'écoute
- Partager avec d'autres personnes ayant des vécus semblables
- Prendre un temps pour soi
- S'outiller afin de mieux vivre le parcours de la proche aidance

Contactez-nous pour connaître nos activités :
Centre Action Bénévole Communautaire Matawinie
450-882-1089 ou sans frais : 1-888-882-1086

Pour de l'écoute, de l'information et des
références vous pouvez aussi contacter :





bibliothèque
DE CHERTSEY

Heures d'ouverture

Dimanche : 12 h à 16 h

Lundi : Fermé

Mardi : 12 h à 20 h

Mercredi : 10 h à 16 h

Jeudi : 12 h à 16 h

Vendredi : 12 h à 20 h

Samedi : 10 h à 16 h

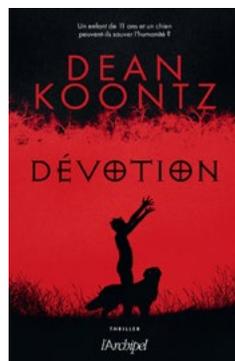
La bibliothèque reste ouverte selon l'horaire habituel et peut accueillir un maximum de cinq (5) personnes à la fois.

Renseignements :

Téléphone : 450-882-4738

Courriel : srivest@chertsey.ca

Lecture - *Coup de cœur*



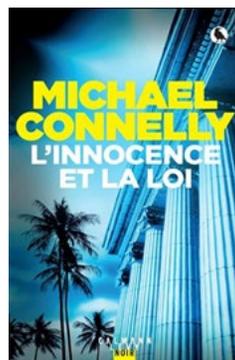
Dévotion
par Dean Koontz



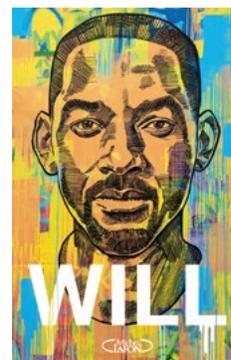
Le vacarme des possibles
par Valérie Chevalier



La femme ourse
par Karolina Ramqvist



L'innocence et la loi
par Michael Connelly



Will
par Will Smith et M. Manson



FÉVRIER MOIS



En février, on tombe en amour !

Sous le thème Février mois Coup de cœur, les usagers de la bibliothèque sont invités à découvrir les coups de cœur des membres du personnel grâce aux autocollants apposés aux différents documents qui composent la collection de la bibliothèque.

Nous vous invitons également à partager avec nous vos coups de cœur tout au long du mois en utilisant les autocollants mis à votre disposition.



**NOS
GESTES,
UN+
POUR LEUR
RÉUSSITE!**



DU 14 AU 18 FÉVRIER 2022
LES JOURNÉES DE LA
PERSÉVÉRANCE
SCOLAIRE
#JPS2022



**MERCI
D'ÊTRE
PORTEURS DE
SENS**

CONCOURS POUR ADOS



La municipalité de Chertsey désire témoigner de l'importance qu'elle accorde à la persévérance scolaire, en lançant un défi aux jeunes qui fréquentent l'école secondaire.

Yo, les ados ! Participez à notre concours et courez la chance de remporter l'un des trois prix alléchants qui souligneront vos efforts et, nous l'espérons, vous encourageront à poursuivre vos rêves. Pour participer vous n'avez qu'à compléter le formulaire disponible en ligne, avant le 18 février, 16 h et le faire parvenir à loisirs.culture@chertsey.ca ou directement à la bibliothèque de Chertsey.

1^{er} prix : carte cadeau de 100 \$ (le vainqueur sera déterminé par le comité de sélection)
2^e et 3^e prix : cartes cadeaux de 50 \$ (les gagnants seront tirés au hasard)

 Suivez-nous en ligne pour le grand dévoilement des gagnants, dès le 25 février.
On vous attend nombreux !



Spectacle **2 Frères**

 LA
BELLE
ÉGLISE
SALLE DE SPECTACLE

—
suivez-
nous
en ligne
—

REPORTÉ